



# Charte Éthique Règlement Intérieur

**Connaissance & Partage**  
[www.connaissanceetpartage.net](http://www.connaissanceetpartage.net)  
[connaissanceetpartage@gmail.com](mailto:connaissanceetpartage@gmail.com)  
**Connais ton monde et partage-le!**

## Charte Éthique de C&P

**Principes et valeurs :** C&P s'inscrit dans les principes et valeurs de liberté de conscience, laïcité, non-discrimination, absence de visée communautariste ou sectaire, telles que prévues dans la Charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les associations, signée le 14 février 2014.

- 1.1.** Les membres s'engagent à **faire preuve d'une parfaite probité**, en toutes circonstances, au sein de l'association.
- 1.2.** Les membres s'efforcent de **participer activement à la vie de l'association** et d'œuvrer à la réalisation de son objet.
- 1.3.** Les membres **s'abstiennent de porter atteinte** d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.
- 1.4.** Les membres **respectent strictement la confidentialité** des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.
- 1.5.** Les membres **ne divulguent pas les coordonnées** des autres membres et de leurs représentants et ne les utilisent pas pour des finalités étrangères à l'objet de l'association. Ils s'engagent en particulier à ne pas en faire une quelconque utilisation commerciale et à ne pas les utiliser ou permettre leur utilisation à des fins de prospection et de démarchage.
- 1.6.** Les membres **n'agissent pas et ne s'expriment pas au nom de l'association** sans habilitation expresse et écrite du bureau de l'association.
- 1.7.** Les membres et leurs représentants prennent toutes les mesures appropriées pour **prévenir et empêcher tout conflit d'intérêts**.
- 1.8.** Les membres **informent dans les meilleurs délais le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts** éventuel et généralement de toute difficulté qui pourrait survenir en relation avec l'association.
- 1.9** Les membres de l'association s'engagent à **être vigilant à la protection du vivant au cours de leurs activités associatives**.
- 1.10** Les membres de l'association s'engagent à **ne pas utiliser les contacts et informations de l'association à des fins personnelles et/ou professionnelles**.
- 1.11** Les membres de l'association s'engagent à **respecter les principes de la république sans prosélytisme**.
- 1.12** Les membres de l'association s'engagent à adopter une attitude éco-responsable lors de chacune de leurs activités conformément à la Charte **des évènements éco-responsables des organisateurs de manifestations signée avec la commune de Castelnau le Lez**



# Charte Éthique Règlement Intérieur

**Connaissance & Partage**

[www.connaissanceetpartage.net](http://www.connaissanceetpartage.net)

[connaissanceetpartage@gmail.com](mailto:connaissanceetpartage@gmail.com)

Connais ton monde et partage-le!

## Règlement Intérieur de C&P

### **1. Commissions**

Les membres sont invités à participer à des groupes de travail, dénommés Commissions, autour de thèmes s'inscrivant dans l'objet de l'association.

Ces Commissions sont définies en Conseil d'Administration.

Chaque Commission définit ses objectifs, son fonctionnement et son calendrier de travail en accord avec le Conseil d'Administration.

Chaque Commission peut désigner un délégué chargé de la représenter au sein de l'association.

Le délégué rend régulièrement compte de l'avancée des travaux de sa Commission par écrit et par oral au conseil d'administration.

En tout état de cause, le délégué informe le conseil d'administration après chaque réunion de la Commission, au moins une fois par trimestre.

### **2. Admission de nouveaux membres**

Conformément à l'article 6 des statuts de notre association, toute demande d'adhésion doit être formulée par écrit en utilisant le bulletin d'adhésion préparé à cet effet par le bureau. L'adhésion à l'association implique d'office un engagement à respecter la charte éthique et le règlement intérieur de l'association.

### **3. Montant des cotisations d'adhésion**

Les montants, sont fixés chaque année, par simple décision du conseil d'administration, retranscrite par un procès-verbal et portée à la connaissance des intéressés par tous moyens utilisés par l'association.

Ces montants prévoient les situations de personnes en difficultés budgétaires.

### **4. Règles régissant le Règlement Intérieur et la Charte Éthique**

Le Règlement Intérieur et la Charte Éthique entrent en vigueur dès leur adoption par le conseil d'administration.

Ils sont portés à la connaissance des membres par courriel et mise à disposition sur le site Internet de l'association.

Le Règlement Intérieur et la Charte Éthique sont obligatoires dans tous leurs éléments et pour tous les membres de notre association.

Aucune stipulation du règlement intérieur ne peut avoir pour effet de contredire les stipulations statutaires qui doivent primer en toutes circonstances.

**Fait à Castelnau le Lez, le 04 novembre 2021**

#### **Le conseil d'administration**

Membres du Conseil d'Administration



# Charte Éthique Règlement Intérieur

**Connaissance & Partage**

[www.connaissanceetpartage.net](http://www.connaissanceetpartage.net)

[connaissanceetpartage@gmail.com](mailto:connaissanceetpartage@gmail.com)

Connais ton monde et partage-le!

Mesdames Chantal Georgens, Jeannette Carde, Sylviane Faidherbe, Chantal Richard, Odile Hammelin, Claudie Damiano  
Messieurs Juan Joël Canela Hernandez, Robert Carde, Jean Barrot, Gilbert Morfin

## Signatures

Présidente : Chantal Georgens

Président : Jean Barrot

Trésorier : Joël Canela Hernandez

Secrétaire : Jeannette Carde